FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2018/02 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2017/10 modifiée du 12 octobre 2017 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : Direction Interventions

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre-Yves BELLOT, directeur Interventions, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien COUDERC, directeur adjoint, à Madame Hélène CHEVRETTE et à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, adjoints du directeur, pour tous les actes relevant des attributions de la direction Interventions et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la direction Interventions pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la direction Interventions pris sur le budget national,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de la direction Interventions pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Article 2 : Service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, cheffe du service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles, pour tous les actes relevant des attributions du service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national,
- tous les actes relatifs au fonctionnement relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, cheffe de l'unité Potentiel viticole et pilotage de la restructuration, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, cheffe de l'unité Investissement vitivinicole pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget communautaire.

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, cheffe de la délégation nationale de Libourne, cheffe de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de FranceAgriMer à Libourne (délégation nationale de Libourne) pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel LAURENT, adjoint de la cheffe de la délégation nationale de Libourne, cheffe de l'unité Restructuration pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de FranceAgriMer à Libourne (délégation nationale de Libourne) pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation est donnée à Mesdames Sylvie BOZZA et Bernadette MARTY et à Messieurs Thierry BRITAY et Didier COEYMANS pour tous les actes pris sur le budget communautaire et relatifs à :

- l'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Madame Bernadette MARTY pour les décisions prises sur le budget communautaire et relatives à la certification et au renouvellement de certification des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'enregistrement et au renouvellement d'enregistrement des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Délégation est donnée à Madame Bernadette MARTY et Monsieur Thierry BRITAY pour les décisions prises sur le budget communautaire et relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole.

Article 3 : Service Programmes opérationnels et promotion

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, chef du service Programmes opérationnels et promotion, pour tous les actes relevant des attributions du service Programmes opérationnels et promotion et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MICHEL, cheffe de l'unité Programmes opérationnels, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Caroline CLAVIER et Cécile HERBILLON et Messieurs Mounir IDDOUTE et Patrick JACQUET, responsables de pôle à l'unité Programmes opérationnels, pour les actes relevant des attributions de leur pôle et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de leur pôle pris sur le budget communautaire.

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, cheffe de l'unité Promotion, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,

- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Armelle COCHET, cheffe de l'unité Pêche, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Article 4 : Service Régulation des marchés et programmes sociaux

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, chef du service Régulation des marchés et programmes sociaux pour tous les actes relevant des attributions du service Régulation des marchés et programmes sociaux et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, adjointe du chef du service Régulation des marchés et Programmes sociaux, cheffe de l'unité Programmes sociaux, pour tous les actes relevant des attributions du service Régulation des marchés et Programmes sociaux et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Anna VINCENT, responsable de pôle aides aux plus démunis de l'unité Programmes sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Guylaine WATTERLOT, responsable de pôle lait scolaire/fruits à la récré de l'unité Programmes sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Jennifer THOMAS, cheffe de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL, responsable de pôle instruction liquidation et à Monsieur Saverio STASSI, responsable de pôle instruction liquidation de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline BAJOT-YAPO pour toutes les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de l'unité Programmes sociaux et pris sur le budget communautaire.

Article 5 : Service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DOUEL, chef du service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation, pour tous les actes relevant des attributions du service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- sans plafond pour les billets d'aval.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, cheffe de l'unité Aides aux exploitations et expérimentation, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Stéphanie BOSSARD et Vanessa LAUGE, adjointes de la cheffe d'unité Aides aux exploitations et expérimentation, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine JACOBACCI, responsable de pôle du programme communautaire apicole à l'unité Aides aux exploitations et expérimentation, pour les actes relevant des attributions de son pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de son pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Florence POINSSOT, cheffe de l'unité Entreprises et filières, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- sans plafond pour les billets d'aval.

Article 6 : Service Contrôles et normalisation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, chef du service Contrôles et normalisation pour tous les actes relevant des attributions du service Contrôles et normalisation et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, adjointe du chef du service Contrôles et normalisation pour tous les actes relevant des attributions du service Contrôles et normalisation et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle MOREAU, cheffe de l'unité Contrôles pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène ANGOT, cheffe de l'unité Normalisation pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, cheffe de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pour tous les actes relevant des attributions du Laboratoire de La Rochelle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget communautaire,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Monsieur Jean-Christophe REGAL, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget communautaire,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Article 7 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2017/10 modifiée susvisée. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 15 mars 2018

Christine AVELIN